

INDEMNITAIRE - STATUTAIRE

des catégories B et C :

ça bouge pour les personnels administratifs en 2013 !

Le protocole du 26 octobre 2006 prévoyait la mise en œuvre d'un nouveau dispositif indemnitaire, **l'Indemnité de Fonction et de Résultat (IFR)** pour les personnels administratifs de catégorie B et C. Ce dispositif incluait notamment la mise en place d'une part fonctionnelle et la suppression de la nouvelle bonification indiciaire (NBI). Ce nouveau régime indemnitaire, dont la mise en œuvre était prévue à compter du 1^{er} juillet 2009, **n'a pu réglementairement voir le jour et a donc été abandonné.**

Pour compenser la non application de l'IFR et pour solder le protocole de 2006, un alignement de l'IS et l'IF sur l'IFR a été décidé, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2013.

1^{er} semestre 2013 : versement de la prime *one shot*

Un rattrapage protocolaire de 630 € pour les assistants et 400 € pour les adjoints a été versé sur le salaire de mars 2013.

2nd semestre 2013 : Indemnité de Fonction (IF) et Indemnité Spéciale (IS)

L'Indemnité Spéciale (IS) sera en priorité augmentée par un complément indemnitaire, après déduction de la NBI (pour celles et ceux qui la perçoivent), limité au plafond de l'IS.

En cas de dépassement du plafond de l'IS, l'Indemnité de Fonction (IF) sera augmentée par un complément indemnitaire.

Voici le tableau récapitulatif, par niveaux, les montants mensuels versés. L'ensemble de ces éléments sont développés dans **la note n° 010453 SG/SDP du 20 mars 2013.**

Un niveau correspond à une liste d'emploi accessible sous Bravo Victor/Directions et services/SG/Ressources humaines/Indemnités/Classifications emplois B et C pour part fonctionnelle.

NIVEAU	Corps concernés	Montant mensuel *
4	Assistants	235
3	Assistants, Adjoints	175
2	Assistants, Adjoints	120
1	Assistants, Adjoints	90
B	Assistants, Adjoints	60
A	Adjoints	30

* (Attention : si vous percevez la NBI, vous devez la déduire du montant mensuel)



L'UNSA, deuxième force syndicale de la DGAC !

Autres mesures, mises en œuvre en 2013

Mise en place du nouvel espace statutaire (NES) pour les assistants d'administration

Suite à la parution du décret n°2012-1508 du 27 décembre 2012, les assistants d'administration bénéficient, à compter du 30 décembre 2012, du NES.

Les améliorations liées à la mise en place de ce nouvel espace statutaire sont d'ordres indiciaire et indemnitaire (Indemnité de Fonction).

La mise en paye a été effectuée sur le salaire du mois de mars 2013 avec effet rétroactif au 30 décembre 2012.

Mise en œuvre du 8^{ème} échelon (échelon spécial) du grade d'adjoint principal de 1^{ère} classe

Les avancements au 8^{ème} échelon prendront effet, pour une part en 2012, puis pour une autre part en 2013, avant le passage sans quota annoncé pour 2014 (décontingement).

Les améliorations liées à la mise en place de ce nouvel échelon sont d'ordre indiciaire et indemnitaire (Indemnité de Fonction).

La mise en paye sera effectuée - en principe - fin 2013 pour les avancements 2012 et 2013.

Lors du CT indemnitaire du 28 novembre 2012 :

- l'UNSA a obtenu une nette amélioration du montant versé de la prime « *one shot* » pour les adjoints d'administration,
- l'UNSA a réclamé une réorganisation prochaine de la grille indemnitaire (classification par niveau de fonction), actuellement génératrice de flagrantes inégalités !

Pour nous contacter : unsa-administratifs-bf@aviation-civile.gouv.fr